DÉPARTEMENT DE L'AIN

Envoyé en préfecture le 28/09/2023 A SE

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

Communauté de Communes Bress ID: 001-200071371-20230925-25092023_127-DE 50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 → pour : 34
➤ présents : 31 → contre :

➤ votants : 34
➤ abstention :

≯ blanc :

Date de convocation : 19 septembre 2023

Séance du 25 septembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 25 SEPTEMBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Chavannes/Reyssouze, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de Arbigny GRAS Daniel

Asnières/Saône WILLEMS Jean-Marc

Bâgé-Dommartin BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET

Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques

Bâgé-le-Châtel MALATERRE Jean-Louis
Boissey TIRREAU Andrée
Boz GIRAUD Alain
Chausanau/Reveauxa

Chavannes/Reyssouze DOUARD Dominique Chevroux SAVOT Dominique

Feillens BILLOUDET Guy-FAVRE Christian

Gorrevod GUILLERMIN Henri

Manziat LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian

Ozan PESENTI Marie-Jeanne

Pont-de-Vaux BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise

Replonges VERNOUX Bertrand-GAULIN Christian-PACCAUD Christine-

MONTERRAT Raphaël

Reyssouze

Saint-André-de-Bâgé PLENARD Philippe

Saint-Bénigne UNIA Emily-VILARD Philippe Saint-Etienne/Reyssouze MARGUIN Jean-Pierre Sermoyer PANCHOT Huguette Vésines JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Victoria POLI.

Madame Martine CARILLIER.

Monsieur Freddy BEREYZIAT a donné pouvoir à Monsieur Henri GUILLERMIN pour voter en son nom.

Madame Pascale ROBIN a donné pouvoir à Monsieur Christian GAULIN pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Monsieur Christian CATHERIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Subventions 2023 aux associations – Complément.

Par délibération en date du 22 mai 2023, et après avis favorable de la commission « finances » en date du 11 mai 2023, le conseil communautaire a arrêté le montant des subventions à allouer aux associations au titre de 2023. Les associations « Les croqueurs de pommes Jura Bresse », « Le Goujon de la Loëze » et « Les apiculteurs de l'Ain » étant intervenues, durant deux jours, aux journées de l'environnement organisées par la Communauté de Communes Bresse et Saône en direction de l'ensemble des classes de CM2 du territoire, le Président propose de soutenir ces trois associations pour leurs interventions.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 en date du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACTE le montant des subventions suivantes :

.....

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

ID: 001-200071371-20230925-25092023_127-DE

Reçu en préfecture le 28/09/2023



Les croqueurs de pommes Jura Bresse 300 € L'association de pêche « Le Goujon de la Loêze » 300 € Les apiculteurs de l'Ain 300 €

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président,

Bresse eţ Saône

mmuna